



Infor LN Projet - Guide de l'utilisateur - Gestion des contrats

© Copyright 2021 Infor

Tous droits réservés. Les marques, dessins et modèles ci-joints sont des marques et/ou des marques déposées de Infor et/ou ses associés et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques listées ci-jointes appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Notifications importantes

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et la propriété de Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive de Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts (de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant ("Objectif").

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes. Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut pas être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance de marques

Tous les autres noms de société, produit ou service référencés sont des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations sur la publication

Code du document	tpctmug (U9797)
Release	10.7 (10.7)
Publié le	8 août 2022

Table des matières

A propos de ce document

Chapitre 1 Utilisation de la gestion des contrats.....	7
Introduction.....	7
Types de contrats.....	7
Prix et taux de contrat.....	9
Chapitre 2 Définition d'un contrat.....	11
Définition d'un contrat.....	11
Configuration des données de contrat.....	13
Configuration des données de ligne de contrat.....	16
Configuration des données de livrables de contrat.....	18
Chapitre 3 Programmation des livrables de contrat.....	23
Création d'un programme de livraison.....	23
Reliquats pour les livrables de contrat.....	23
Définition des paramètres pour les reliquats.....	24
Création d'un reliquat.....	24
Ordres de retour pour les livrables de contrat.....	24
Création d'un ordre de retour.....	25
Suivi des livrables de contrats.....	26
Lien de livrables à Service.....	26
Vérification de conformité d'exportation pour livrables de contrat.....	26
Paramètres prérequis.....	27
Vérification de conformité.....	27
Extraction du prix de vente pour les articles livrables du projet.....	28
Chapitre 4 Liaison d'une CLIN à une structure de projet.....	31
Chapitre 5 Financement de contrat.....	35
Chapitre 6 Commissions et pénalités.....	47

Chapitre 7 Demandes de règlements progressifs.....	51
Chapitre 8 Traitement des factures de contrat.....	55
Facturation par règlements échelonnés.....	55
Utilisation d'avances fournisseurs.....	55
Utilisation de la facturation proportionnelle.....	56
Utilisation de la facturation régie.....	57
Lancement des transactions en régie.....	59
Coûts facturables.....	59
Utilisation de la facturation au taux unitaire.....	60
Utilisation de la facturation selon la livraison.....	61
Chapitre 9 Intégration avec Service (TS).....	63
Intégration étendue entre les applications Projet et Service pour les services après-vente.....	63
Affichage et utilisation des données de service après-vente.....	63
Données de base.....	63
Traitement des lignes de service après-vente dans Service.....	64
Copie d'une structure de projet vers Service.....	65
Copie des articles de matières réellement consommés.....	65
Copie de la structure d'activité.....	66
Copie de la structure de l'élément.....	66

A propos de ce document

Ce guide explique comment définir et utiliser des contrats.

Objectifs

Ce manuel a pour objectif de décrire la finalité de la gestion des contrats, les réalisations qui sont possibles avec un contrat ainsi que le processus de configuration et l'utilisation des contrats.

Public ciblé

Ce manuel s'adresse aux personnes qui souhaitent apprendre à utiliser les contrats, les lignes de contrat, les livrables de contrat, le financement de contrat et la facturation de contrat, ainsi qu'à définir les données de contrat de manière à répondre au mieux à leurs objectifs. Les utilisateurs finaux et les utilisateurs de niveau administrateur trouveront les informations dont ils ont besoin.

Connaissances prérequis

Une certaine familiarité avec les processus commerciaux concernés par le traitement des contrats dans les projets ainsi que des connaissances générales de la fonctionnalité Infor LN vous aideront à comprendre ce manuel. En outre, des cours de formation sur l'application Projet sont également disponibles.

Résumé du document

Le premier chapitre, *Introduction*, décrit l'objectif et les caractéristiques générales des contrats.

Les chapitres suivants traitent la définition des données de contrat, décrivent comment créer des lignes et livrables de contrat, comment lier des contrats à des rattachements de projet ainsi que le financement et la facturation de contrats.

Ce manuel décrit les procédures que les utilisateurs appliquent dans le cadre des livrables de contrat, des reliquats et des ordres de retour et fournit des informations sur les processus sous-jacents mis en œuvre par Infor LN. Les principaux champs et fenêtres de session sont évoqués, mais ce manuel ne s'attache pas à fournir une description complète de tous les composants logiciels. Pour plus d'informations, reportez-vous à l'aide en ligne.

Comment lire ce document

Ce document a été constitué à partir de rubriques d'aide en ligne. Les références aux autres sections du manuel sont donc présentées tel qu'indiqué dans l'exemple suivant :

Consultez la table des matières pour localiser la section à laquelle il est fait référence.

Les termes soulignés indiquent un lien vers une définition dans le glossaire. Si vous consultez ce document en ligne et que vous cliquez sur le texte souligné, vous accédez directement à la définition du glossaire à la fin du document. Les références non soulignées ne contiennent pas de lien vers des définitions du glossaire ou d'autres éléments.

Commentaires ?

Cette documentation fait l'objet de révisions et d'améliorations constantes. Vos remarques/demandes d'informations sur ce document sont bienvenues. Veuillez envoyer vos commentaires à l'adresse email documentation@infor.com.

Référez le numéro et le titre du document dans votre email. L'efficacité de nos rétroactions dépend de la spécificité de vos informations.

Contacter Infor

Si vous avez des questions sur les produits d'Infor, consultez le portail de support Infor Xtreme à www.infor.com/inforxtreme.

Si ce document est mis à jour après la sortie du produit, la nouvelle version sera publiée sur ce site web. Il est recommandé de vérifier périodiquement si la documentation a été mise à jour en consultant ce site web.

N'hésitez pas à contacter documentation@infor.com pour tout commentaire sur la documentation d'Infor.

Chapitre 1

Utilisation de la gestion des contrats

1

Introduction

Un contrat définit l'accord passé avec un client, les termes et conditions tels que les éléments livrables, le plan de facturation et les conditions de règlement. Le contrat contient des informations sur le client, les contacts, le prix du contrat et le financement. Les informations d'expédition, le transfert de titre et les conditions de livraison sont également définis sur le contrat. Vous pouvez également préciser les types de contrat et modes de facturation à appliquer.

Gestion des contrats permet de créer et gérer les données de contrat qui englobent les concepts suivants :

- Types de contrats
- Lignes de contrat
- Livrables de contrat
- Liaisons d'une ligne de contrat à des rattachements de projet
- Reliquats et retours
- Financement de contrat
- Facturation de contrat

Types de contrats

Les types de contrats ou les conditions de facturation répertorient les conditions et accords permettant de facturer au client un contrat.

Vous pouvez définir les types de contrats suivants :

- **Prix fixe:** Contrat réalisé sur la base d'un prix fixe convenu. Le prix est convenu au moment de la signature du contrat. Ce type est souvent utilisé lorsque le délai d'exécution d'un contrat est long et que sa valeur est importante.
 - Le mode de facturation par défaut est les règlements échelonnés.

- Les factures basées sur la livraison sont envoyées lorsque les articles sont expédiés ou lorsque les services sont fournis. Les factures basées sur la livraison constituent une solution alternative aux règlements échelonnés.
- Dans le cas des règlements échelonnés, appelés aussi règlements basés sur les jalons, des règlements étalés ou des règlements basés sur les performances, une partie du prix convenu est payée lorsque certains jalons sont atteints.
- Les demandes d'avance fournisseur sont également utilisables conjointement avec les règlements échelonnés et les factures proportionnelles. Des demandes d'avances fournisseur peuvent être faites pour tous les types de contrat. L'avance doit être liée à l'une des lignes de contrat et vous pouvez lier une avance à un élément ou une activité.
- **Remboursement des coûts:** Contrat entrepris sur la base du remboursement des coûts et d'un pourcentage de bénéfice. La facturation est effectuée régulièrement sur la base du coût. Toutefois, il est parfois possible de ne pas facturer tous les coûts. Une limite, un plafond ou un montant à ne pas dépasser peut être fixé en accord avec le client. En général, les coûts directs, tels que les coûts matières, main-d'œuvre, etc., sont facturés directement au client. Il existe cependant quelques restrictions :
 - **Légale :**
certains coûts peuvent ne pas être facturés au client pour des raisons de réglementation juridique. Ainsi dans certains pays, il est interdit de facturer plusieurs types de coûts au client tels que les dons, les frais de représentation ou les coûts liés à une insuffisance du contrôle du crédit.
 - **Diligence raisonnable :**
par exemple, en cas d'ajustements de stock. C'est le cas lorsque des matières sont achetées pour répondre à des contrats et que des parties du contrat sont annulées. Concernant les matières à mettre au rebut, le coût encouru peut être facturé au client.
 - **Accords :**
un client peut spécifier un certain pourcentage du coût matières lié au rebut. Si le coût du rebut ne dépasse pas le niveau convenu, ces coûts peuvent être facturés au client comme coûts de matières directes. Si le coût du rebut excède ce niveau, le client ne paie que le pourcentage défini.
- **Temps & matières:** Ce type de contrat est généralement utilisé pour les projets à long terme de recherche et développement. La facturation des matières et de la main-d'œuvre s'effectue selon un taux de vente convenu. Le taux de vente peut être un montant fixe, un pourcentage de majoration ou le coût encouru. Exemple : pour le coût de main-d'œuvre, un montant fixe peut être fixé en fonction du taux de l'employé, du service ou de la catégorie à laquelle appartient l'employé. Les taux et les prix peuvent être propres au contrat. Pour les contrats de type Temps & matière, il est également possible d'appliquer une limite plafond. Le processus de facturation des coûts indirects est similaire à celui des contrats de type Remboursement des coûts.

	Règlement échelonné	Régie	Taux unitaire	Facturation pro-portionnelle	Selon livraison
Prix fixe	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Remboursement des coûts	Non	Oui	Oui	Non	Non
Temps & matières	Non	Oui	Oui	Non	Non

Modes de facturation

Les modes de facturation pour les types de contrat cités ci-dessus sont les suivants :

- *Facturation par règlements échelonnés (p. 55)*
- *Utilisation de la facturation proportionnelle (p. 56)*
- *Utilisation de la facturation régie (p. 57)*
- *Utilisation de la facturation au taux unitaire (p. 60)*
- *Utilisation de la facturation selon la livraison (p. 61)*

Remarque

Vous ne pouvez lancer le processus de facturation que si le statut du contrat, de la ligne de contrat et, dans le cas d'une facturation basées sur la livraison, de la ligne des livrables du contrat est Actif.

Autres types de facturation :

- *Utilisation d'avances fournisseurs (p. 55)*
- Utilisation de la retenue de garantie

Prix et taux de contrat

Le prix du contrat est le prix défini pour les marchandises ou services à recevoir ou à fournir selon les accords du contrat. Les prix et taux du contrat sont définis en fonction des objets de coûts tels que la main d'œuvre, les coûts divers ou les matières.

Utilisez la session Taux de main-d'oeuvre spécifiques (tcpp10192m000) pour créer et gérer le contrat, la main d'œuvre spécifique au projet et/ou les taux spécifiques au client.

Vous pouvez utiliser la session Coûts divers contrat (tpctm0140m000) pour créer et de gérer les prix de vente avec coûts divers pour le contrat ou la ligne de contrat.

Vous pouvez gérer les objets de coûts standard présentant les types de coûts suivants :

- **Main-d'oeuvre**
- **Matières**
- **Equipement**
- **Sous-traitance**
- **Coûts divers**
- **Coût indirect**

Dans chaque cas, les informations enregistrées incluent des détails relatifs aux éléments suivants :

- Code Contrôle et fonction de contrôle utilisés pour l'objet de coûts.
- Élément de coût utilisé pour l'objet de coûts.
- Prix de revient et prix ou taux de vente utilisés pour l'objet de coûts.
- Que les résultats intermédiaires soient enregistrés par défaut ou non pour l'objet de coûts.
- Si un texte est associé ou non à l'objet de coûts.

Les objets de coûts matières sont traités différemment :

- La session Articles (tcibd0501m000) permet de configurer des articles matières.
- La session Articles - Projet (tppdm0505m000) permet de rendre les articles matières disponibles pour les projets ou les contrats.

Dans Infor LN, vous pouvez définir les données du contrat et des lignes de contrat, dont les livrables, les cycles de facturation et la facturation.

Définition d'un contrat

Pour définir et traiter un contrat, procédez comme suit :

Etape 1: Création d'un contrat

Définissez les données du contrat comme indiqué dans la section Configuration des données de contrat.

Etape 2: Création des lignes de contrat

Définissez les données de la ligne de contrat comme indiqué dans la section Configuration des données de ligne de contrat. Les lignes de contrat permettent de gérer des informations supplémentaires et détaillées nécessaires au contrat.

Etape 3: Définition des cycles de facturation

Définissez le cycle de facturation à l'aide de la session Cycles de facturation (tpctm0130m000). Un cycle de facturation est l'intervalle de temps défini pour générer un relevé de facturation pour le contrat. Vous pouvez également définir les récurrences de facturation avec la session Récurrences (tcccp0143m000).
Remarque: Les cycles de facturation ne peuvent être définis que pour des contrats de type Remboursement des coûts et Temps & matières.

Etape 4: Définition des livrables du contrat

Définissez les données relatives aux éléments livrables du contrat (articles matériels ou non) comme indiqué dans la section Configuration des données de livrables de contrat.

Etape 5: Transfert des articles vers le magasin

Transférez les articles (livrables) vers le magasin à l'aide de l'option Lancement des livrables dans Magasin du menu Actions, dans la session Lignes de contrat (tpctm1110m000) Remarque: LN génère le numéro d'ordre de magasin. Vous pouvez afficher les données dans l'onglet Expédition de la session Livrables de projet (tppdm7100m000). LN attribue aux livrables du contrat le statut Lancé dans Magasin. Remarque: Pour que le transfert des articles vers le magasin soit possible, le statut du contrat, de la ligne de contrat et du livrable doit être Actif.

Etape 6: Révision des détails de l'expédition

LN génère les données d'expédition dans la session Expéditions projet (tppin0160m000) après le traitement de l'ordre magasin.

Etape 7: Révision des transactions de coûts

Réviser les coûts unitaires des livrables transférés vers Projet. LN transfère les coûts unitaires déclarés sur les ordres de fabrication ou lorsque les livrables sont achetés. Les données de coûts sont affichées en fonction du niveau de rattachement du projet. Remarque: Les coûts peuvent également être révisés pour des lignes de commande fournisseur rattachées au projet.

Etape 8: Génération et traitement des factures

Pour des contrats forfaitaires

Facturation par règlements échelonnés

- Utilisez la session Règlements échelonnés (tppin4151m000) pour créer des règlements échelonnés.
- Sélectionnez ou définissez le code Revenu pour le règlement échelonné dans la session Revenus standard (tppdm0515m000) ou Projet - Revenus (tppdm6515m000).
- Vous pouvez également lier les lignes d'expédition aux règlements échelonnés, à l'aide de la session Expéditions projet (tppin0160m000).
- Dans la session de règlement échelonné, cochez la case Approuvé pour facturation pour effectuer le transfert vers Facturation.

Facturation selon la livraison

- Définissez le type de facture dans l'onglet Facturation de la session Contrat (tpctm1600m000).
 - Sélectionnez Contrat forfaitaire dans le champ Type d'accord.
 - Sélectionnez Selon livraison dans le champ Type de facture.
- Cliquez sur Lancer dans la session Livrables de projet (tppdm7100m000) pour transférer les livrables vers le magasin et effectuer l'expédition vers Magasin.
- Sélectionnez les lignes à facturer dans Facturation 360 (cisli3600m000), puis traitez et imputez les factures.

Pour les contrats Remboursement des coûts/Temps & matières.

- Vérifiez les coûts unitaires enregistrés dans la session Transactions de coûts (tpppc2100m000).
- Utilisez la session Création de coût facturable agrégé (tppin1200m000) pour créer des lignes de coûts facturables agrégés. Cela vous permet d'afficher les paramètres d'agrégation du contrat sur la base du mode de facturation et des transactions à facturer.
- Cochez la case Facturable dans la session Lignes de coûts contrat facturable (tppin1100m000) pour les transactions facturables.
- Cochez la case Approbation dans la session Lignes de coûts contrat facturable (tppin1100m000) pour approuver les transactions destinées à la facturation.
- Utilisez l'option Transférer vers la facturation pour transférer les transactions.
- Pour une facturation plus détaillée des coûts unitaires, utilisez la session Transactions régie à facturer (tppin2100m000).

Etape 9: Traitement des factures

- Utilisez la session Facturation 360 (cisli3600m000) pour traiter et imputer les factures. LN génère les revenus pour le contrat.
- Révision des revenus du contrat dans Projets et dans Finances.

Etape 10: Clôture du contrat

Attribuez au contrat le statut Fermé une fois que les livrables ont été expédiés et que le traitement de la facturation est terminé.

Configuration des données de contrat

Un contrat renvoie à l'accord globale et renseigne par défaut diverses données dans la ligne de contrat. Pour préparer un contrat dans LN, définissez les données suivantes dans la session Contrat (tpctm1600m000):

Onglet Accord

1. Créez un ID de contrat.
2. Sélectionnez ou définissez le tiers acheteur dans la session Tiers acheteurs (tccom4510m000).
3. Sélectionnez ou définissez l'adresse du tiers acheteur dans la session Adresses (tccom4130s000).
4. Sélectionnez ou définissez les données du contrat à l'aide de la session Contacts par rôle de tiers (tccom4545m000).
5. Sélectionnez ou définissez le programme dans la session Programmes (tpctm0110m000). Un programme est un groupe de projets reliés gérés de manière coordonnée de façon à en faciliter l'exploitation et à assurer un meilleur contrôle.

6. Sélectionnez ou définissez le responsable du programme dans la session Employés - Caractéristiques générales (tccom0101m000).
7. Sélectionnez le service des ventes dans la session Départements (tcmcs0565m000) ou définissez-le dans la session Unités d'entreprise (tceemm0130m000).
8. Sélectionnez ou définissez le responsable du contrat dans la session Employés - Caractéristiques générales (tccom0101m000).
9. Sélectionnez ou définissez le projet pour le contrat dans la session Projets (tppdm6100m000). Il est possible de lier plusieurs projets à un contrat ou à une ligne de contrat. Remarque: la définition ou la liaison d'un projet n'est pas obligatoire durant la phase initiale du contrat. Vous pouvez créer un contrat avec un projet vide.
10. Définissez le statut du contrat avec l'option Statut du menu Vues, Références, Actions.
11. Définissez la phase du contrat afin d'indiquer à quel stade il se trouve : offre en cours, envoyé au client, etc.
12. Sélectionnez le type de contrat. Ce champ peut comprendre les valeurs suivantes :
 - Forfaitaire - la facturation se fait par règlements échelonnés ou selon la livraison.
 - Remboursement des coûts - uniquement pour une facturation de type Régie.
 - Temps & matières - Facturation à taux unitaire et de type Régie.
13. Saisissez la date à laquelle le contrat est attribué.
14. Entrez la date d'application et la date d'expiration du contrat.

Onglet Vente

- LN sélectionne par défaut les données du tiers associé indiquées dans l'onglet Accord. Toutefois, vous pouvez modifier ces données.
- **Traçabilité** affiche la date de création du contrat et le nom de la personne qui l'a créé.

Onglet Références

- Utilisez l'onglet Références pour saisir un texte de référence à imprimer sur les factures, par exemple le nom de l'auteur du contrat ou le numéro de référence du client.

Onglet Facturation

1. Sélectionnez le type de facture.
2. Sélectionnez ou définissez le mode de facturation dans la session Modes de facturation (tcmcs0555m000).
3. Créez ou définissez les cycles de facturation pour le contrat dans la session Cycles de facturation (tpctm0130m000).
4. Créez ou définissez le cycle de facturation dans la session Détails des récurrences (tcccp0143s000).
5. Sélectionnez la méthode permettant de déterminer le taux de change. Remarque: En fonction du paramétrage du champ **Exprimer en devise de référence** dans la session Taux de change (tcmcs0108m000), LN divise ou multiplie le montant par le facteur de change avant d'appliquer le taux de change des devises.

6. Spécifiez si des demandes d'avance fournisseur sont applicables. Il est possible de lier des demandes d'avance fournisseur à un contrat ou à une ligne de contrat.
7. Saisissez le pourcentage de liquidation pour les avances Remarque: vous ne pouvez définir le pourcentage de liquidation que pour les contrats de type forfaitaire.
8. Sélectionnez le type de règlement échelonné (ce champ n'est actif que pour les modes de facturation du type Règlements échelonnés et Facturations proportionnelles).
9. Créez ou définissez l'échéancier des règlements échelonnés dans la session Echéanciers de règlements (tcmcs2140m000). Vous ne pouvez définir l'échéancier que si le champ **Type règle échelonné** a la valeur Pourcentage.
10. Saisissez le nombre de points à répartir entre les règlements échelonnés pour le contrat. Vous ne pouvez définir les points que si le champ **Type règle échelonné** a la valeur Points.
11. Saisissez le pourcentage de liquidation pour les règlements échelonnés. Remarque: Vous ne pouvez définir le pourcentage que pour les contrats de type forfaitaire.
12. Spécifiez le mode d'application de la retenue de garantie pour le contrat. Les valeurs possibles sont les suivantes :
 - Toutes les factures
 - Selon avancement
 - Pas de retenue
13. Saisissez le pourcentage de retenue de garantie.
14. LN sélectionne par défaut les données du tiers associé indiquées dans l'onglet **Accord**.
 - Tiers facturé
 - Adresse
 - Devise du contrat
 - Type de taux de change

Onglet **Paiement**

1. Sélectionnez ou définissez les conditions de règlement dans la session Conditions de règlement (tcmcs0513m000).
2. Sélectionnez ou définissez la méthode de règlement dans la session Méthodes de règlement client/fournisseur (tfcmg0540m000).
3. Sélectionnez ou définissez le code Compte bancaire dans la session Comptes bancaires par tiers payeur (tccom4515m000). Le compte lié au numéro s'affiche dans le champ **Compte bancaire**.
4. LN sélectionne par défaut le tiers payant, l'adresse et les données de contact à partir des données indiquées dans l'onglet **Accord**.

Remarque

Vous pouvez imprimer les états SF1034 et SF1035 (conformément aux exigences du gouvernement américain) pour les contrats. Ces états incluent respectivement le montant total facturé (SF1034) et le détail des coûts facturés (SF1035). LN imprime les états, selon le **Mode de facturation** spécifié. Pour des informations supplémentaires, reportez-vous à Modes de facturation (tcmcs0155s000)

Configuration des données de ligne de contrat

Les lignes de contrat permettent de définir et de gérer des informations supplémentaires dans le contrat.

Pour accéder à la session Lignes de contrat (tpctm1110m000), vous devez définir les données suivantes dans l'onglet de la ligne de contrat de la session Contrat (tpctm1600m000).

1. Créez un ID de ligne de contrat (code alphanumérique de 8 caractères) et saisissez une description.
2. Entrez le montant de la ligne de contrat.
3. Sélectionnez le statut de la ligne de contrat. Remarque: Vous ne pouvez attribuer à la ligne de contrat le statut **Actif** que si le statut de l'en-tête du contrat est **Actif**.
4. Sélectionnez ou définissez les tiers acheteur et destinataire dans les sessions Tiers acheteurs (tccom4510m000) et Destinataires (tccom4511m000).
5. Spécifiez le niveau d'exécution de la ligne de contrat. Le niveau indique si le contrat est exécuté par vous-même ou par un sous-traitant.
6. LN affiche par défaut le type de contrat et les données de projet extraites de l'en-tête du contrat.

Onglet **Résumé**

1. Sélectionnez le type de facture.
2. Sélectionnez le mode de facturation dans la session Modes de facturation (tcmcs0555m000).
3. Saisissez la date à laquelle la ligne de contrat est attribuée.
4. Entrez la date d'application et la date d'expiration de la ligne de contrat.
5. Saisissez la date de livraison du contrat, c'est-à-dire la date à laquelle les articles finis sont prêts pour expédition.
6. LN affiche par défaut les données suivantes extraites de l'en-tête du contrat :
 - Phase
 - Type de contrat
 - Devise du contrat
 - Type de taux de change
7. LN affiche par défaut la devise et le type de taux de change extraits de l'en-tête du contrat.

Onglet **Vente**

1. Définissez le montant plafond, le cas échéant. Remarque: Le montant plafond n'est défini que pour des contrats de type Remboursement de coûts et Temps & matières.
2. Définissez le pourcentage de majoration pour calculer le prix de vente. Remarque : ce pourcentage n'est défini que pour des contrats de type Remboursement de coûts et Temps & matières.
3. LN affiche par défaut les données du tiers acheteur de l'en-tête du contrat.
4. Spécifiez le **Montant financé** et la **Répartition des fonds** du contrat. Le montant maximum pouvant être facturé au client est ensuite défini en fonction de ces limites de financement.

Onglet **Références**

1. Saisissez le numéro de commande client et le nom des première et deuxième références.
2. Sélectionnez ou définissez le maître d'œuvre dans la session Tiers (tccom4500m000).
3. Saisissez le nom de référence du maître d'œuvre.
4. Sélectionnez ou définissez le code DPAS (Defense Priority Allocation System) dans la session DPAS (tcmcs0172m000). Le système DPAS est utilisé pour attribuer une notation de priorité aux contrats (Exemple: ordres de défense). LN définit la priorité des ordres pour lesquels une notation de priorité est définie.

Onglet **Expédition**

1. Sélectionnez ou définissez les conditions de livraison par défaut dans la session Conditions de livraison (tcmcs0141m000).
2. Sélectionnez ou définissez le point de transfert du titre de propriété à l'aide de la session Points de transfert du titre de propriété (tcmcs0142m000).
3. Sélectionnez ou créez le transporteur des livrables du contrat par défaut dans la session Transporteurs/LSP (tcmcs0580m000).
4. LN affiche par défaut les données du **Tiers acheteur** de l'en-tête du contrat.

Onglet **Facturation**

1. Sélectionnez ou définissez la méthode d'envoi de la facture dans la session Modes d'envoi facture (tcmcs0156m000).
2. Saisissez le pourcentage de remise sur la facture.
3. LN affiche par défaut les données du tiers facturé de l'en-tête du contrat.

Onglet **Taxe**

1. Définissez les classifications de TVA pour la ligne de contrat dans la session Classifications de TVA (tctax0116m000).
2. Cochez la case **Exonéré** si l'exonération de TVA est applicable.
3. Sélectionnez ou définissez le pays de TVA dans la session Pays (tcmcs0510m000).
4. Sélectionnez ou définissez le code de TVA dans la session Codes TVA par pays (tcmcs0536m000).
5. Sélectionnez ou définissez le pays de TVA du tiers dans la session Pays (tcmcs0510m000).
6. Saisissez le numéro du certificat d'exonération fiscale émis par l'administration fiscale. Lorsque des biens ou des services sont achetés, le numéro de certificat est communiqué au fournisseur pour exonération.
7. Sélectionnez ou définissez le motif d'exonération fiscale dans la session Motifs (tcmcs0105m000).

Onglet **Paiement**

- LN affiche par défaut les données du tiers payeur de l'en-tête du contrat.

Onglet **Classification**

1. Sélectionnez ou définissez le secteur d'activité dans la session Secteurs d'activité (tcmcs0131m000).
2. Sélectionnez ou définissez la méthode d'acquisition du contrat dans la session Méthodes d'acquisition (tppdm0140m000).
3. Sélectionnez ou définissez le code du mode de financement pour le contrat dans la session Modes de financement (tppdm0139m000).
4. Sélectionnez ou définissez la zone géographique utilisée pour regrouper les tiers, les clients, les fournisseurs et les employés dans la session Zones (tcmcs0145m000).
5. Sélectionnez ou définissez la catégorie du contrat (niveau de classification utile pour trier et regrouper les projets) dans la session Catégories (tppdm0146m000).
6. Définissez le secteur d'activité pour le contrat dans la session Secteurs d'activité (tppdm0137m000).
7. Définissez le groupe de contrats dans la session Groupes (tppdm0141m000) session. Les groupes permettent de classer et trier les contrats.

Configuration des données de livrables de contrat

Article tangible ou non tangible produit ou acheté, résultant d'un contrat. Les livrables du contrat sont définis dans la session Livrables de contrat (tppdm7100m100).

Pour accéder à la session Livrables de contrat (tppdm7100m100), vous devez définir les données suivantes dans l'onglet des livrables de contrat, session Contrat (tpctm1600m000).

1. Sélectionnez ou définissez le numéro de ligne du contrat dans la session Lignes de contrat (tpctm1110m000).
2. Sélectionnez le type d'article, les valeurs possibles étant les suivantes :
 - Matériel (article fabriqué et article acheté uniquement).
 - Non matériel (élément de coût ou de service uniquement).
3. Sélectionnez ou définissez le code de projet dans la session Projets généraux (tcmcs0552m000).
4. Sélectionnez ou définissez l'article à livrer dans la session Articles (tcibd0501m000).
5. Entrez la quantité commandée de l'article et sélectionnez l'unité de mesure de la quantité dans la session Unités par jeu d'unités (tcmcs0112m000).

Onglet **Article**

1. Sélectionnez ou définissez le code ICS (autre type de classification des articles) dans la session Système de codage article - articles (tcibd0104m000).
2. Sélectionnez le numéro d'évolution si nécessaire.
3. Sélectionnez la méthode de livraison de l'article de lot. Les valeurs possibles sont les suivantes :

- **Tous:** vous pouvez effectuer l'expédition à partir de plusieurs lots. Il s'agit de la valeur par défaut.
- **Identique:** vous pouvez sélectionner n'importe quel lot pour la livraison, mais l'expédition complète doit être effectuée à partir du même lot.
- **Spécifique:** vous ne pouvez utiliser qu'un seul lot spécifique. Ce lot est spécifié dans le champ Lot.

Remarque: Ce champ n'est pas obligatoire.

4. Sélectionnez la méthode de sélection du numéro de série. Les valeurs possibles sont les suivantes :
 - **Tous:** aucun numéro de série particulier n'est à relier à l'article livrable. Par conséquent, le numéro de série est déterminé par le module Magasin ou par le Gestion des achats lorsqu'il s'agit d'articles en stock.
 - **Spécifique:** vous pouvez sélectionner manuellement le numéro de série à lier au livrable dans la session Article - Séries et magasins (whltc5100m000). Vous pouvez uniquement sélectionner un article pour lequel la case **Séries dans le stock** est cochée dans la session Article - Magasin (whwmd4600m000).
 Remarque: ce champ n'est pas obligatoire.
5. LN affiche par défaut les données de contrat de l'en-tête du contrat.
6. Indiquez la quantité commandée de l'article et sélectionnez l'unité de mesure de la quantité dans la session Unités par jeu d'unités (tcmcs0112m000). Remarque: Si le livrable du contrat est réparti sur plusieurs lignes de programme, LN affiche la quantité programmée à partir de la session Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200).
7. Saisissez la quantité livrée. Vous devez spécifier la quantité uniquement pour les livrables non matériels qui ne sont pas gérés avec Magasin. Pour les livrables (matériels et non matériels) gérés avec Magasin, LN affiche la valeur spécifiée dans la session Expéditions projet (tppin0160m000).
8. Indiquez la quantité acceptée de l'article. Remarque: LN affiche par défaut les valeurs de quantité commandée spécifiées dans la session Contrat (tpctm1600m000).
9. Définissez le statut du livrable du contrat.
 - Vous pouvez définir la ligne de livrable sur Actif uniquement si le statut de cette ligne est actif et si le livrable est rattaché, c'est-à-dire lié à un projet, un élément ou une activité.
10. Sélectionnez la date de livraison du contrat ainsi que la date et l'heure de livraison confirmée.
11. Sélectionnez la date de livraison planifiée et la date et l'heure de réception planifiée.
12. Créez un programme pour les livrables dans la session Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200) ou cliquez sur le bouton Programme. Ce champ n'est pas obligatoire.
13. Cliquez sur Prix de vente ; LN extrait le prix de vente des livrables. Le champ **Origine du prix** indique d'où est extrait le prix de vente de l'article. Pour plus d'informations, cliquez sur *Extraction du prix de vente pour les articles livrables du projet (p. 28)*.

Onglet Vente

1. Cliquez sur **Prix de vente**; LN extrait le prix de vente des livrables. Le champ **Origine du prix** indique d'où est extrait le prix de vente de l'article. Pour plus d'informations, voir *Extraction du prix de vente pour les articles livrables du projet (p. 28)*. Remarque: Vous pouvez également

définir les détails du prix de vente dans l'onglet **Article**. Les détails sont indiqués par défaut dans la zone de groupe **Prix** de l'onglet **Vente**.

2. Sélectionnez ou créez l'étape tarif pour l'article livrable dans la session Etapes tarifs (tcmcs2112m000).
3. Indiquez, le cas échéant, le **Pourcentage de la remise** et le **Montant de la remise** pour l'article livrable. Le champ **Origine de la remise** indique d'où est extraite la valeur de remise.

Onglet **Expédition**

1. Sélectionnez ou définissez les points de livraison des livrables dans la session Points de livraison (tccom4134m000).
2. Sélectionnez ou définissez les données de contact du destinataire dans la session Contacts par rôle de tiers (tccom4545m000).
3. Sélectionnez les contraintes d'expédition des marchandises, le cas échéant.
Vous pouvez spécifier les contraintes d'expédition suivantes :
 - **Expédier ligne complète**: la quantité totale de la ligne doit être expédiée dans le cadre d'une expédition unique.
 - **Expédier ligne & annuler**: si le stock est suffisant, la ligne est expédiée en totalité. L'insuffisance de stock n'entraîne pas l'émission d'un reliquat mais l'annulation de la commande pour la quantité restante. LN lie un motif d'annulation prédéfini à la ligne de l'ordre.
 - **Aucun**: les contraintes d'expédition ne sont pas applicables.
4. Cochez la case **Unité** pour geler la quantité à expédier.
5. Définissez les conditions de livraison dans la session Conditions de livraison (tcmcs0141m000). Ce champ n'est pas obligatoire.
6. Définissez l'itinéraire des expéditions du magasin à l'entrepôt du tiers destinataire ou expéditeur dans la session Itinéraires (tcmcs0104m000).
7. Définissez la durée du transport dans la session Niveaux de service de transport (tcmcs0175m000). Remarque: Le numéro de l'ordre magasin s'affiche uniquement lorsque les livrables sont transférés en magasin.
8. LN affiche par défaut les données du tiers destinataire de la ligne du contrat.

Onglet **Projet**

1. Sélectionnez ou définissez le projet à lier à la ligne de livrable du contrat dans la session Projets (tppdm6100m000). Sélectionnez l'élément, l'activité et/ou le jalon. Remarque: vous devez spécifier ces données du projet afin de rattacher le coût relatif au contrat. Remarque: vous devez spécifier le projet, l'élément et/ou l'activité pour un livrable défini avec le statut Actif.
2. Sélectionnez ou définissez l'élément de coût dans la session Eléments de coût (tcmcs0148m000).

Onglet **Taxe**

- LN affiche par défaut les données fiscales de l'en-tête du contrat.

Onglet Informations complémentaires

- LN affiche par défaut les informations supplémentaires de l'en-tête du contrat.

Chapitre 3

Programmation des livrables de contrat

3

Utilisez la session Programmes de livrables de contrat (tppdm7100m200) pour créer et gérer les programmes des lignes de livrables de contrat.

Création d'un programme de livraison

Si les livrables du contrat sont programmés pour être livrés en plusieurs expéditions ou à plusieurs destinations, vous pouvez créer, planifier et surveiller le programme de livraison pour les expéditions en utilisant la session Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200).

Remarque

L'article ne peut être défini dans le cadre du programme. Le programme doit être l'article défini sur le livrable auquel le programme est lié.

Reliquats pour les livrables de contrat

Lorsqu'un livrable de contrat fait l'objet d'une livraison partielle, Infor LN crée un reliquat pour la ligne de livrable. Lorsque cet ordre est partiellement livré, un reliquat pour la quantité de marchandises restantes est créé.

Par exemple, si dans le cadre d'une livraison certaines marchandises sont endommagées en magasin ou si le véhicule prévu pour leur transport n'a pas une capacité suffisante, ces marchandises endommagées ou restantes ne peuvent pas être livrées et l'ordre reste incomplet.

La quantité du reliquat est calculée selon la formule suivante :

Quantité de reliquat = Quantité commandée - Quantité livrée

Définition des paramètres pour les reliquats

Utilisez la session Paramètres de contrat (tpctm0100m000) pour définir les paramètres des reliquats. Si la case **Activer les reliquats automatiquement** est cochée, Infor LN définit le statut du reliquat à **Actif**. Si la case **Transfert automatique des reliquats vers Magasins** est cochée, Infor LN transfère les reliquats ayant le statut **Actif** vers le magasin.

Création d'un reliquat

Pour un livrable de contrat ayant le statut **Livré**, si la quantité livrée est inférieure à la quantité commandée, Infor LN crée une ligne de reliquat pour les marchandises non livrées dans la session Livrables de contrat (tppdm7100m100). Infor LN sélectionne la case **Reliquat présent**, indiquant qu'un reliquat est créé pour la ligne. Infor LN crée aussi un ligne de programme de livrable pour le reliquat si la case **Reliquat** est cochée dans la session Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200).

Des reliquats peuvent être créés pour des livrables matériels et non matériels. Vous pouvez afficher les données de reliquat dans les sessions Reliquats (tppdm7100m300), Suivi des livrables de contrats (tppdm7100m400), Livrables de contrat (tppdm7100m100) et Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200).

Les livrables de contrat du type **Matériel** faisant l'objet d'un reliquat ne sont transférés vers le magasin que si le statut de la ligne de reliquat est **Actif** et si la case **Transfert automatique des reliquats vers Magasins** est cochée dans la session Paramètres de contrat (tpctm0100m000). Infor LN met à jour le statut de la ligne de reliquat avec la valeur **Lancé dans Magasin**. Il est possible de faire passer manuellement le statut des reliquats à **Lancé dans Magasin**, si nécessaire.

Infor LN permet de créer plusieurs lignes de reliquat pour un même livrable. Vous pouvez également supprimer ou annuler une ligne de reliquat.

Remarque

Pour une ligne de livrable de contrat liée à une ligne de programme de livrable, la **Quantité reliquat** affichée correspond à la quantité totale de tous les reliquats liés au programme. Lorsque la quantité d'un programme de reliquat est modifiée, Infor LN met à jour la quantité de reliquat dans les sessions Livrables de contrat (tppdm7100m100) et Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200).

Les données de reliquat ne peuvent être imprimées que dans l'accusé de réception du contrat, à condition que les cases **Livrables de contrat** et **Inclure lignes reliquat** soient sélectionnées dans la session Impression des accusés de réception de contrats (tpctm1400m000).

Ordres de retour pour les livrables de contrat

Lorsqu'un client retourne des livrables de contrat, il convient de créer un ordre de retour pour la ligne correspondante dans la session Créer retours livrables (tppdm7200m100). Les ordres de retour peuvent être créés pour des livrables de type **Matériel** et **Non-matériel**. Un ordre de retour pour un livrable de contrat peut être créé manuellement ou à partir de la ligne de livrable du contrat, du programme de

livrable, de l'expédition du contrat ou de la facture du contrat. Vous pouvez également créer plusieurs ordres de retour pour une même ligne de livrable.

Remarque

Il n'est possible de créer un ordre de retour pour un livrable de contrat que si le statut de la ligne de livrable a la valeur **Livré**.

Vous pouvez afficher les données des ordres de retour dans les sessions Livrables de contrat (tppdm7100m100) et Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200). Lorsqu'un ordre de retour est créé, un livrable négatif avec une quantité de commande négative et un montant de vente négatif est créé. La quantité des marchandises retournées s'affiche comme quantité de commande négative.

Remarque

Il n'est possible de créer un ordre de retour que si les marchandises sont retournées après réception d'une demande de retour de la part du client. Si les marchandises sont retournées sans cette demande (ou mention de cette demande) du client, elles sont enregistrées comme réceptions imprévues.

Création d'un ordre de retour

Vous pouvez créer un ordre de retour à partir de la session Créer retours livrables (tppdm7200m100). Vous devez spécifier le motif du retour des marchandises. Cette session peut être lancée depuis les sessions suivantes :

- Livrables de contrat (tppdm7100m100).
- Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200).
- Contrats (tpctm1100m000).

Pour créer un ordre de retour à partir d'une expédition de contrat, sélectionnez l'option Expédition contrat ou indiquez le code d'expédition dans le champ **Expédition contrat** de la session Créer retours livrables (tppdm7200m100).

Pour créer un ordre de retour à partir d'une facture de contrat, sélectionnez l'option Facture contrat ou indiquez les données de facture dans les champs **Facture contrat** de la session Créer retours livrables (tppdm7200m100).

Infor LN crée une ligne de livrable négative dans les sessions Livrables de contrat (tppdm7100m100) et Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200), avec une quantité de commande négative (quantité des marchandises retournées) et un montant de ventes négatif.

Lorsqu'un livrable négatif est créé à partir d'un ordre de retour, le solde de commande diminue en raison du montant de ventes négatif. Infor LN met à jour les données dans les sessions Historique du contrat (tpctm1102m000) et Suivi des livrables de contrats (tppdm7100m400).

Remarque

Les données de l'ordre de retour ne peuvent être imprimées que dans l'accusé de réception du contrat, à condition que les cases **Livrables de contrat** et **Inclure retours livrables** soient sélectionnées dans la session Impression des accusés de réception de contrats (tpctm1400m000).

Suivi des livrables de contrats

La session Suivi des livrables de contrats (tppdm7100m400) est destinée à vous assister dans la planification et la surveillance du processus de livraison du contrat. Elle présente tous les livrables de contrat ainsi que les lignes de programme de livrables.

Vous pouvez filtrer les données à l'aide des options suivantes :

- **Responsable contrat**
- **Commercial interne**
- **Date de livraison contrat**
- **Date de livraison prévue**
- Plage de dates pour la date de livraison contrat ou la date de livraison planifiée.

Vous pouvez également filtrer les données relatives aux livrables de contrat à l'aide des options suivantes :

- **Livré à l'heure**
- **Livré en retard**
- **Attendu à l'heure**
- **A risque**

Lien de livrables à Service

Les livrables du contrat (qui sont des articles sérialisés) sont automatiquement transférés vers Service une fois que les marchandises sont expédiées au client. Les livrables doivent être gérés dans Service. Le groupe d'installation spécifié relie les livrables du contrat à Service. Par défaut, la valeur du groupe d'installation provient de la session Projets (tppdm6100m000).

Vérification de conformité d'exportation pour livrables de contrat

La fonctionnalité Conformité globale opérations peut être utilisée pour vérifier si des articles spécifiques peuvent être exportés vers un pays spécifique ou depuis / vers un tiers spécifique. Il s'agit d'un processus qui vérifie si les exigences spécifiques au regard des exportations sont remplies. A cette fin, ce processus exécute diverses vérifications sur les livrables de contrat. Il est possible d'exécuter des vérifications internes et externes. Les utilisateurs autorisés peuvent écraser les erreurs de vérification de conformité générées par LN, auquel cas le bloc d'Exportation est supprimé.

Paramètres prérequis

La fonctionnalité conformité globale opérations n'est active que si :

- La case **Conformité de commerce international** est cochée dans l'onglet **Concepts (logistique)** de la session Composants logiciel implémentés (tccom0100s000).
- La case **Conformité des échanges de ventes** est cochée dans la session Paramètres de conformité de commerce international (tcgtc0100m000).

Vérification de conformité

Un livrable de contrat est soumis à une vérification de conformité d'exportation uniquement si :

- Le livrable est de type, **Matériel** et est traité dans Magasin.
- Les livrables d'articles de coûts sont de type **Non-matériel** et sont lancés dans Magasin.
- La case **Selon conform. de règles commerc.** est cochée dans la session Articles (tcibd0501m000).
- Les livrables sont expédiés vers un autre pays, ce qui signifie que l'adresse d'**Expéditeur** (en fonction de la valeur spécifiée dans Magasin) et l'**Adresse destinataire** spécifiée dans la session Livrables de contrat (tppdm7100m100) se trouvent dans des pays différents.

Remarque

- L'indicateur **Selon conformité opération** est ajouté à la session Livrables de contrat (tppdm7100m100). Cette coche indique si la case **Selon conform. de règles commerc.** est cochée dans la session Articles (tcibd0501m000). Si cet indicateur n'est pas coché, par défaut, le **Statut conformité du document** est défini sur **Sans objet** et l'option **Vérifier la conformité d'exportation** est désactivée.
- Si le livrable pour lequel la vérification de conformité opérations déjà exécutée est modifié, le contrôle est à nouveau exécuté. Ceci s'applique même si la date de livraison planifiée, la date de livraison confirmée, la quantité ou les données de montants des ventes pour le livrable sont modifiées.
- Au cours de la vérification interne, Infor LN vérifie si la case **Conformité des échanges de ventes** et la case **Restreint par composants** sont cochées dans la session Articles (tcibd0501m000). Une licence est nécessaire pour certains pays en fonction de l'article et des restrictions d'exportation.

Voici les deux scénarios pour la vérification de conformité d'exportation :

Scénario 1 :

1. Dans la session Livrables de contrat (tppdm7100m100), créez un livrable.
2. Cliquez sur **Activer**. Lorsque vous activez le livrable, la vérification de conformité d'exportation est exécutée.

- Si elle est validée (le **Statut conformité du document** est défini sur **Validé**), le statut du livrable est défini sur **Actif** et le livrable peut être lancé vers Magasin à l'aide de l'option **Lancer**.
 - Si une erreur de validation se produit (le **Statut conformité du document** est défini sur **Erreur de validation**), le statut du livrable demeure **Ouvert**.
3. Lorsque le livrable est validé et lancé, un ordre magasin est créé dans la session Ordre magasin (whinh2100m100). Une fois la ligne d'expédition confirmée, Infor LN définit le **Statut** des livrables de contrat sur **Livré** dans la session Livrables de contrat (tppdm7100m100).

Remarque

Vous pouvez passer outre la vérification à l'aide de la session Résultats de vérification de conformité document (tcgtc1610m000). L'option Remplacer est active pour les résultats d'échec.

Scénario 2 :

1. Dans la session Livrables de contrat (tppdm7100m100), créez un livrable.
2. Cliquez sur **Vérifier la conformité d'exportation**.
3. Si elle est validée, (le **Statut conformité du document** est défini sur **Validé**), cliquez sur **Activer**.
4. Cliquez sur **Lancer**.

Remarque

Si vous créez un livrable de retour dans la session Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200), Infor LN définit le **Statut conformité du document** sur **Sans objet** et l'option **Vérifier la conformité d'exportation** est désactivée.

Extraction du prix de vente pour les articles livrables du projet

LN extrait le prix de vente des articles livrables à partir du contrat de vente, d'un barème de prix ou bien des données de vente de l'article.

S'il existe un contrat de vente pour l'article livrable du projet, LN extrait le prix de vente à partir du contrat de vente. S'il n'existe aucun contrat de vente pour le livrable de projet, LN extrait le prix de vente à partir des barèmes de prix applicables. Sinon, le prix est extrait par défaut des données de vente de l'article.

Etape 1:

Extraction du prix de vente à partir d'un contrat de vente : LN vérifie d'abord si un contrat spécial valide, puis un contrat normal valide, est défini pour l'article livrable. Vous pouvez définir les prix du contrat de vente dans la session Lignes de contrat de vente (tdsls3501m000).

Etape 2:

Extraction du prix de vente à partir d'un barème de prix : Si un contrat de vente n'est pas défini pour l'article livrable, LN extrait le prix de vente à partir d'un barème de prix.

LN applique la logique de recherche suivante :

- Barème de prix lié à une matrice de prix : LN recherche les barèmes de prix liés à des matrices de prix valides. LN recherche les matrices de prix dont la définition et les attributs correspondent aux attributs de l'ordre pertinent et extrait le prix défini. Remarque: Tous les attributs de matrice doivent correspondre à ceux de l'ordre. S'il existe plusieurs matrices de prix valides, l'extraction du prix est contrôlée par les paramètres **Contrôle du prix** (Ventes) / **Contrôle du prix** (Achat) de la session Paramètres de calcul des prix (tdpcg0100m000).
- Barème de prix par défaut : LN recherche le barème de prix de vente par défaut saisi dans le champ **Barème des prix de service par défaut** de la session Paramètres de calcul des prix (tdpcg0100m000) pour extraire les prix de vente.

Etape 3:

Extraction du prix de vente à partir des données Article - Ventes Si un contrat de vente ou un barème de prix n'est pas défini pour l'article livrable, LN extrait par défaut le prix à partir de la session Article - Ventes (tdisa0601m000).

Remarque

- Si la case **Utiliser actualisation prix** est cochée dans la session Paramètres gestion par n° d'évolution (tcuef0100s000) et si le numéro d'évolution est spécifié pour la ligne d'ordre, des prix de mis à jour sont ajoutés au prix de vente.
- Vous pouvez saisir ou modifier manuellement le prix de vente de l'article.

Chapitre 4

Liaison d'une CLIN à une structure de projet

4

Lien d'une CLIN à une structure de projet

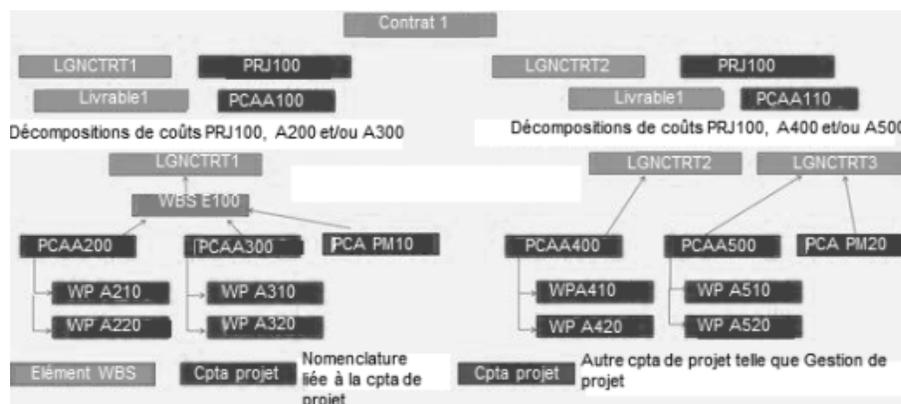
Vous pouvez lier plusieurs lignes de contrat (CLIN) à un projet (structure d'élément/ structure d'activités). Cela vous permet de suivre les coûts directs, de comparer les revenus mais également d'estimer les coûts indirects (comme la gestion ou le test du projet) au niveau CLIN. Cette fonctionnalité s'applique à tous les types de contrat (**Prix fixe**, **Temps & matières** et **Remboursement des coûts**, voir *Types de contrats* (p. 7) pour plus d'informations).

Les coûts associés sont affichés dans les sessions Transactions de coûts (tpppc2100m000) et Ecritures comptables (tpppc2100m100).

Remarque

- Vous ne pouvez lier qu'un rattachement de projet spécifique (élément/activité) à une seule ligne de contrat.
- Vous ne pouvez pas lier un projet à plusieurs lignes de contrat si les types de contrat sont différents du fait qu'un projet ne peut avoir qu'une seule option d'identification de revenu.

Exemple



Un contrat ayant deux lignes de contrat (CLIN1 et CLIN2) est lié au projet PRJ100. Chaque CLIN possède une activité du type Compte collectif liée à un livrable. Cependant, vous ne pouvez consulter que les coûts unitaires associés aux activités liées au livrables car les autres activités enregistrant les coûts unitaires ne sont pas liées à la CLIN. L'élément OT (OT E100) est le parent de PCA200, PCA300 et PCA PM10. Les activités (WP A210, A220, A310, A320) enregistrent les coûts unitaires associés à des décompositions de coûts. En l'absence de lien entre l'élément ou les activités WBS et la CLIN, Infor LN ne peut identifier quelle CLIN doit être liée aux coûts unitaires de ces activités.

Par conséquent, pour le projet PRJ100 ayant l'activité PCAA100, l'élément OT E100 est lié à la CLIN1. Tous les niveaux inférieurs à E100 sont effectivement liés à CLIN1, vous permettant ainsi d'afficher tous les coûts associés.

Pour le projet PRJ100 avec l'activité PCAA100, vous pouvez lier les activités spécifiques à des CLIN si l'élément OT (OT E100) n'est pas pris en compte.

Liaison d'une CLIN à un élément

Une CLIN peut être liée à plusieurs livrables et chaque livrable est lié à un élément, ce qui vous permet de consulter les coûts unitaires pour le livrable. Cependant, seuls les éléments pour lesquels les niveaux de contrôle des coûts sont vérifiés, dans la session Paramètres du projet (tppdm0100s000) sont liés à une CLIN, les coûts unitaires ne pouvant être collectés que pour ces éléments.

Liaison d'une CLIN à une activité

Les activités, du type Compte collectif et Lot de travaux, peuvent uniquement être liées à une CLIN du fait que ces activités enregistrent les coûts réels du projet.

Infor LN lie tous les activités, qui ne sont pas liées à une CLIN de livrable, à la ligne de contrat associée. Vous pouvez mapper l'OT des activités du type d'élément sur les CLIN du fait que, par défaut, les Comptes collectifs sont liés aux éléments OT.

Si des éléments OT ne sont pas utilisés, Infor LN détermine les CLIN applicables à un Lot de travaux, en fonction de la relation parent/enfant entre un Compte collectif et un Lot de travaux.

Lien d'une structure d'éléments et d'activités

Un projet peut également être contrôlé par un élément et une activité. Vous pouvez lier un élément à une structure d'éléments puis ajouter les activités selon vos besoins. Si les éléments sont liés à une activité contrôlée par les coûts, l'élément et l'activité par défaut sont tous deux liés à la ligne de contrat.

Remarque

Lorsque les relations d'éléments et d'activités ne sont pas spécifiées, seuls les éléments contrôlés par les coûts peuvent être liés à une CLIN.

Pour afficher le processus permettant de lier une CLIN à une structure de projet, voir *Lien d'une CLIN à une structure de projet* (p. 33).

Lien d'une CLIN à une structure de projet

Utilisez la session Lien contrat et structure de projet (tpctm0160m000) pour lier les lignes de contrat à une structure de projet. Vous pouvez également accéder à la session à l'aide de l'option **Lier à la structure de projet** du menu Références, dans les sessions Contrat (tpctm1600m000) et Lignes de contrat (tpctm1110m000).

Lien de lignes de contrat à la structure de projet

Pour lier une ligne de contrat à une structure de projet :

Etape 1:

Précisez un contrat et les CLINS associées et liez les activités du type **Compte collectif**.

Etape 2:

Si le projet ne possède pas de comptes collectifs, liez les activités du type **Lot de travaux** aux CLIN.

Etape 3:

Si les cases **Coûts induits** et **Revenu présent** sont cochées dans cette session, cela indique que les coûts unitaires et revenus sont induits et le lien de la CLIN ne peut être modifié ni supprimé.

Remarque

- Vous pouvez modifier une CLIN uniquement avant la comptabilisation des coûts unitaires ou des revenus pour une activité spécifique.
- Si un projet (doté d'une structure de Lot de travaux et de Compte collectif) est lié à deux CLIN et que les coûts unitaires ne sont induits qu'au niveau parent (Compte collectif), vous ne pouvez modifier la CLIN qu'au niveau enfant (Lot de travaux).
- Dans le cas où seul l'élément est spécifié, Infor LN lie par défaut toutes les activités liées à l'élément à la CLIN. Vous pouvez également spécifier des activités, si nécessaire.

Utilisation du financement de contrat

Dans Infor LN, des limites (montants) de financement spécifiques peuvent être définies pour certains types de contrats (par exemple, les contrats Aérospatiale et Défense). Le montant maximum pouvant être facturé au client est ensuite défini en fonction de ces limites.

Répartition des fonds

Vous pouvez répartir le montant de financement par :

- **Séquence**: le montant financé pour la ligne de contrat est réparti en fonction de la séquence définie par l'utilisateur.
- **Pourcentage**: le montant financé pour la ligne de contrat est réparti en fonction du pourcentage défini par l'utilisateur. Remarque Le pourcentage total de toutes les lignes de répartition doit atteindre 100 %.
- **Montant financé**: le montant financé pour la ligne de contrat est réparti en fonction du montant indiqué dans le champ **Montant financé**. Infor LN spécifie la valeur en pourcentage du montant dans le champ **Pourcentage**.

Définition des limites de financement

Vous pouvez indiquer la limite de financement (montant à facturer) disponible pour le maître d'œuvre à partir du montant total financé affecté au contrat. Les limites de financement peuvent s'appliquer à tous les types de contrat (**Prix fixe**, **Temps & matières** et **Remboursement des coûts**, voir *Types de contrats* (p. 7) pour plus d'informations).

Pour définir la limite de financement dans la session Lignes de contrat (tpctm1110m000):

1. Saisissez le montant de financement pour chaque ligne de contrat dans le champ **Montant financé**.
2. Sélectionnez la méthode de répartition dans le champ **Répartition des fonds**.
3. Cliquez sur le bouton **Répartition**. La session Répartition des fonds (tpctm0170m000) démarre et vous permet de répartir le montant en créant des lignes de répartition.

Remarque

Le montant de financement doit être inférieur ou égal à celui de la ligne de contrat.

Vous pouvez également afficher le montant total financé et préciser la méthode de répartition dans la session Contrat (tpctm1600m000). Utilisez le champ **Répartition des fonds** de l'onglet **Vente**. Infor LN définit par défaut la valeur du champ de méthode de répartition dans la session Lignes de contrat (tpctm1110m000).

Facturation

Avant de facturer la ligne de contrat, vous devez adapter le montant financé afin de garantir que celui-ci ne dépasse pas le montant de la ligne de contrat. Infor LN approuve uniquement la ligne de répartition pour la facturation si le montant à facturer est inférieur ou égal au montant financé.

Remarque

Le montant de financement ne doit pas dépasser le montant plafond si celui-ci est défini dans la session Lignes de contrat (tpctm1110m000).

Infor LN facture les lignes de répartition en fonction de la séquence de répartition. La ligne de répartition ayant le plus petit numéro de séquence est traitée en premier. Si le montant de la facture est supérieur au montant lié à la ligne de répartition, Infor LN sélectionne la prochaine ligne de répartition en conséquence.

Par séquence

Par exemple, un montant financé de 8000 € est affecté à une ligne de répartition de la séquence 1. Le montant de 12 000 € est affecté à une ligne de répartition de la séquence 2. Pour une facture de 15 000 €, la ligne de répartition de la séquence 1 est traitée en premier. Pour le montant restant de 7 000 €, Infor LN sélectionne la ligne de répartition de la séquence 2 et le montant facturé est traité par 7000 €. Pour traiter la facture suivante, Infor LN prend d'abord en compte la ligne de répartition dont la séquence 2 présente le montant non attribué de 5000 €, ne prenant en considération l'éventuelle ligne de répartition suivante (séquence 3, 4, etc.) que dans un deuxième temps.

Par pourcentage/montant

Par exemple, le pourcentage spécifié pour une ligne de répartition A est 10 % et une ligne de répartition B est 5 %. Pour une facture de 20 000 euros pour la ligne de contrat, 2 000 euros (10 % de la facture) sont facturés pour la ligne de répartition A et 1 000 euros (5 % de la facture) sont facturés pour la ligne de répartition B.

Une fois la ligne de contrat facturée, Infor LN affiche le **Montant approuvé**, le **Montant facturé** et le **Montant préparé** (initialement masqué) dans la session Répartition des fonds (tpctm0170m000).

Remarque

- La séquence de répartition du financement définie pour la ligne de contrat ne peut être modifiée après approbation de cette dernière.
- Infor LN ne tient pas compte des avances fournisseur pour la ligne de contrat lors du calcul des montants à approuver.

Pour afficher les exemples de répartition du montant financé, voir *Répartition des fonds par séquence* (p. 37) *Répartition des fonds par pourcentage* (p. 39), *Répartition des fonds par montant* (p. 42).

Répartition des fonds par séquence

Pour spécifier la limite de financement, vous pouvez utiliser la session Répartition des fonds (tpctm0170m000) pour répartir les fonds par **Séquence**, **Pourcentage** ou **Montant**.

Exemple de répartition des fonds par séquence :

Montant de financement :

Identifiant fonds	Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	100	0	0	0
B	200	0	0	0
C	200	0	0	0

Etape 1:

Approuvez les fonds en fonction du type de facture.

Identifiant fonds	Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	100	50	0	0
B	200	0	0	0
C	200	0	0	0

Etape 2:

Préparez le montant approuvé.

Identifiant fonds	Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	100	50	50	0
B	200	0	0	0
C	200	0	0	0

Etape 3:

Imputez la facture.

Identifiant fonds	Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	100	50	50	50
B	200	0	0	0
C	200	0	0	0

Exemple de répartition des fonds lorsqu'un nouveau montant approuvé est ajouté :

Identifiant fonds	Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	100	100	50	50
B	200	50	0	0
C	200	0	0	0

Ajoutez un nouveau montant approuvé (350 euros).

Identifiant fonds	Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	100	100	50	50
B	200	200	0	0
C	200	200	0	0

Préparez le montant approuvé.

Identifiant fonds	Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	100	100	100	50
B	200	200	200	0
C	200	200	200	0

Imputez les factures.

Identifiant fonds	Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	100	100	100	100
B	200	200	200	200
C	200	200	200	200

Répartition des fonds par pourcentage

Pour spécifier la limite de financement, vous pouvez utiliser la session Répartition des fonds (tpctm0170m000) pour répartir les fonds par **Séquence**, **Pourcentage** ou **Montant**.

Exemple de répartition des fonds par pourcentage :

Montant de financement :

Identifiant fonds		Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	20 %	100	0	0	0
B	40 %	200	0	0	0
C	40 %	200	0	0	0

Etape 1:

Approuvez les fonds en fonction du type de facture.

Identifiant fonds		Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	20 %	100	10		0
B	40 %	200	20		0
C	40 %	200	20		0

Etape 2:

Préparez le montant approuvé.

Identifiant fonds		Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	20 %	100	10	10	
B	40 %	200	20	20	
C	40 %	200	20	20	

Etape 3:

Imputez les factures.

Identifiant fonds		Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	20 %	100	10	10	10
B	40 %	200	20	20	20
C	40 %	200	20	20	20

Exemple de répartition des fonds lorsqu'un nouveau montant approuvé est ajouté :

Identifiant fonds		Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	20 %	100	30	10	10
B	40 %	200	60	20	20
C	40 %	200	60	20	20

Ajoutez un nouveau montant approuvé (350 euros).

Identifiant fonds		Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	20 %	100	100	10	10
B	40 %	200	200	20	20
C	40 %	200	200	20	20

Préparez le montant approuvé.

Identifiant fonds		Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	20 %	100	100	100	10
B	40 %	200	200	200	20
C	40 %	200	200	200	20

Imputez les factures.

Identifiant fonds		Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	20 %	100	100	100	100
B	40 %	200	200	200	200
C	40 %	200	200	200	200

Répartition des fonds par montant

Pour spécifier la limite de financement, vous pouvez utiliser la session Répartition des fonds (tpctm0170m000) pour répartir les fonds par **Séquence**, **Pourcentage** ou **Montant**.

Exemple de répartition des fonds par montant :

Montant de financement :

Identifiant fonds		Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	20 %	100	0	0	0
B	40 %	200	0	0	0
C	40 %	200	0	0	0

Etape 1:

Approuvez les fonds en fonction du type de facture.

Identifiant fonds		Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	20 %	100	10	0	0
B	40 %	200	20	0	0
C	40 %	200	20	0	0

Etape 2:

Préparez le montant approuvé.

Identifiant fonds		Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	20 %	100	10	10	0
B	40 %	200	20	20	0
C	40 %	200	20	20	0

Etape 3:

Imputez les factures.

Identifiant fonds		Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	20 %	100	10	10	10
B	40 %	200	20	20	20
C	40 %	200	20	20	20

Exemple de répartition des fonds lorsqu'un nouveau montant approuvé est ajouté :

Identifiant fonds		Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	20 %	100	30	10	10
B	40 %	200	60	20	20
C	40 %	200	60	20	20

Ajoutez un nouveau montant des fonds (600 euros).

Identifiant fonds		Montant financé (euros)	Montant approuvé (euros)	Montant préparé (euros)	Montant facturé (euros)
A	9,09 %	100	30	10	10
B	18,18 %	200	60	20	20
C	18,18 %	200	60	20	20
D	54,55 %	600	0	0	0

Utilisation de la base du taux

La base du taux permet de déterminer si vous souhaitez utiliser un taux de change *variable* (Base du taux = **Date du document** ou **Date de règlement prévue**) pour toutes les transactions de facturation ou un taux de change *fixe* (Base du taux = **Fixe** ou **Saisie manuelle**). Le taux de change peut être déterminé de différentes façons pour garantir que la méthode soit conforme à votre gestion d'entreprise.

Pour la base du taux **Date du document**, le taux de change est extrait, avec la date de facturation et le type de taux de change du tiers, de la session Taux de change (tcmcs0108m000). Pour la **Date de règlement prévue**, LN prend en compte les **Jours de règlement** pour calculer la date de facturation, afin d'extraire un taux de la session Taux de change (tcmcs0108m000). En conséquence, les montants de facture peuvent avoir des taux de change différents au cours du cycle de vie du projet.

Si vous souhaitez utiliser le même taux de change pour un projet, vous pouvez utiliser la base du taux **Fixe** ou **Saisie manuelle**. Par exemple, si vous travaillez sur des contrats à long terme, vous devez vous assurer que la devise du coût unitaire utilisée par votre tiers américain pour vous régler le projet est virtuellement à l'abri de l'inflation. Dans le cas d'une base de taux **Fixe**, vous pouvez utiliser une garantie de change et acheter des dollars pour contrebalancer les risques d'inflation. Vous facturez à un taux de change tiers fixe, que vous saisissez dans le champ Taux de la session Contrats (tpctm1100m000).

Si vous utilisez la base du taux **Saisie manuelle**, vous pouvez également saisir le taux de change. Ce taux de change saisi reste fixe pendant tout le cycle de vie du projet, comme avec la base **Fixe**. Cependant, avec la base **Saisie manuelle**, les différences de change (imputations) sont utilisées dans le résultat intermédiaire. Notez que le champ Taux ne peut être renseigné que dans ces deux cas et seulement dans la session Contrats (tpctm1100m000) ou Lignes de contrat (tpctm1110m000). En conséquence, les montants de facture conservent le même taux de change au cours du projet. La session Taux de change (tcmcs0108m000) n'est pas utilisée.

Dans le cas d'un système de devise indépendant, les bases de taux suivantes s'appliquent également :

- **Taux fixe en devise locale**: le taux n'est fixe que pour la devise locale ;
- **Taux fixe en devise de reporting**: le taux est fixe pour les devises de reporting ;
- **Taux fixe en devises locale/de reporting**: le taux est fixe pour les trois devises société.

Remarque

La valeur par défaut de la base du taux est extraite à partir du tiers acheteur. Seulement, si toutes les lignes de facture du tiers associé dans l'application Facturation ont le statut **Imputée**, vous pouvez modifier la base du taux dans la session Contrats (tpctm1100m000).

Devise du tiers

Par défaut, il s'agit de la devise du tiers facturé. Dans Projet, la devise du tiers est utilisée pour toutes les transactions de facture ainsi que pour le montant du contrat. Dans les transactions de régie, la devise de facturation peut être remplacée par une autre devise que celle du tiers. Pour ces transactions, une facture séparée est imprimée.

Type de taux de change

Le type de taux de change dans la session Contrats (tpctm1100m000) est utilisé pour calculer le taux de change de la devise du tiers et les montants des contrats. Si la société utilise un système multidevise dépendant, le type de taux de change est valide entre la devise du tiers et la devise de référence. Dans un système indépendant, le type de taux de change détermine le taux de change entre la devise du tiers et les trois devises société.

Dans la session Paramètres du projet (tppdm0100s000), deux types de taux de change sont disponibles :

- **Type de taux de change par défaut pour les coûts**
Ce paramètre sert à calculer les montants suivants :
 - montants estimés en devise société dans le module Estimation des projets;
 - montants des objets de coûts standard en devise société ;
 - montants qui ne sont pas directement liés au projet et n'ont pas de tiers.
- **Type de taux de change par défaut pour les revenus**
Ce paramètre est utilisé pour toutes les exceptions de facture. La devise des montants de ventes est normalement issue par défaut du tiers. Si vous n'utilisez pas de tiers pour l'estimation ou pour les revenus saisis manuellement dans la session Ecriture de revenu (tpppc3501m000), il n'y a pas de type de taux de change. Le **Type de taux de change par défaut pour les revenus** détermine le taux de change de la session Taux de change (tcmcs0108m000).

Création de commissions et de pénalités pour un contrat

Les commissions de contrat et les pénalités permettent d'offrir des incitations à l'entrepreneur. Vous pouvez vous accorder sur les termes et conditions avec l'entrepreneur comme partie intégrante du contrat. Vous pouvez définir des commissions et pénalités pour tous les types de contrat. Le mode de facturation est répercuté par défaut depuis les données de la ligne de contrat. Toutefois, vous pouvez modifier le mode de facturation.

Les commissions et pénalités sont définies comme faisant partie des données de ligne de contrat et doivent être liées au code Revenu. Vous pouvez définir une période de validité pour une ligne de commission. Vous pouvez ajouter des lignes de commission et de pénalité multiples à une ligne de contrat.

Vous pouvez clôturer le projet ou le contrat bien que le montant de commission et le montant facturé ne soient pas identiques, car le montant facturé peut être inférieur au montant de commission, ou même être nul (non versé à l'entrepreneur pour cause de manquements dans l'exécution des travaux).

Infor LN considère les commissions et pénalités pour calculer les revenus. Infor LN considère uniquement le type de commission **Commission fixe** pour l'identification des revenus.

Le montant de commission ne doit pas dépasser le montant financé spécifié pour le contrat. Infor LN vous permet d'approuver les commissions uniquement si les fonds sont disponibles pour le contrat. Vous ne pouvez pas régler le montant de l'avance via les factures de commission. Le montant financé du contrat ne peut pas être augmenté en fonction des pénalités.

Remarque

- Pour les pénalités, une facture avec un montant négatif ou une note de crédit est générée.
- Pour les commissions et pénalités, la fonctionnalité de retenue de garantie n'est pas applicable.

Facturation

Lorsque vous transférez une ligne de commission ou de pénalité vers Facturation, les données de la commission comme **Type commission** et **Texte** sont également transférées vers Facturation.

Vous pouvez également créer manuellement les transactions de revenu pour les commissions et pénalités à l'aide du type de facture **Commissions et pénalités** dans la session Revenus (tpppc3101s000).

Lorsque vous imputez une facture associée aux commissions et aux pénalités dans Facturation des projets:

- Infor LN met à jour les transactions de revenus pour les commissions et pénalités dans la session Transactions de revenus (tpppc3505m000).
- La **Date de facturation** et le **Document de facture** sont mis à jour sur la ligne de commission ou de pénalité.

Les revenus attendus / planifiés pour la **Commission fixe** sont affichés dans les graphiques de mesure des performances et d'analyse du revenus, si la case **Revenus planifiés** est cochée dans :

- Session Mesure des performances par la méthode de la valeur acquise (tppss0702m000).
- Session Affichage d'analyse financière (tppss0701m000).

Lorsque vous annulez une ligne facturable associée à la commission ou la pénalité dans Facturation, Infor LN décoche la case **Transféré vers l'application Facturation (CI)** pour la ligne de commission ou de pénalité dans la session Commissions et pénalités (tppin0180m000).

Remarque

Infor LN considère le type de facture **Commissions et pénalités** (uniquement approuvé ou **Commission fixe**) lorsque vous mettez à jour les données de prévision de trésorerie pour les projets qui ne sont pas fermés ; si la case **Contrats projet** est cochée dans la session Mise à jour de la prévision de trésorerie (tfcmg3210m000).

Si la commission est liée à une ligne de contrat avec le statut **Annulé** ou à un projet avec le statut **Fermé**, vous ne pouvez pas mettre à jour les données de prévision de trésorerie pour la commission.

Pour afficher le processus de créer des commissions et pénalités, voir *Création de commissions et de pénalités* (p. 48).

Création de commissions et de pénalités

Pour créer des commissions et pénalités du contrat, procédez comme suit :

Etape 1:

Dans la session Lignes de contrat (tpctm1110m000), dans le menu **Références**, choisissez **Commissions et pénalités**.

Etape 2:

Dans la session Commissions et pénalités (tppin0180m000), cliquez sur Nouveau pour créer des lignes de commission et de pénalité pour la ligne de contrat sélectionnée.

- Sélectionnez le type de commission.
- Sélectionnez le code Revenu pour la ligne de commission et de pénalité.
- Sélectionnez le mode de facturation, les conditions de règlement et la méthode de règlement pour la ligne de commission et pénalité.

- Indiquez les données du projet ; **Projet, Élément, Activité** et **Activité de déclenchement**.
Remarque: Ces valeurs sont utilisées pour les transactions de revenus lors de la facturation.
- Spécifiez la **Date de facturation planifiée**. *La **Date de facturation planifiée** est définie par défaut sur la **Date de fin programmée** de l'activité indiquée dans le champ **Activité de déclenchement**. Toutefois, vous pouvez modifier la date.*
- Indiquez le montant de commission ou de pénalité et le **Montant facture** (montant approuvé).
- Approuvez la ligne de commission à l'aide de l'option **Approuver**.
- Transférez la ligne de commission et pénalité vers Facturation à l'aide de l'option **Transférer**.

Etape 3:

Dans la session Facturation 360 (cisl3600m000), préparez, imputez et imprimez les factures pour les lignes de commission et de pénalité.

Chapitre 7

Demandes de règlements progressifs

7

Utilisation des demandes de règlements progressifs

Les demandes de règlements progressifs sont générées pour les coûts unitaires engendrés dans le cadre du travail sur contrat avec un tiers. Les factures de règlements progressifs sont envoyées au client selon un cycle de facturation préalablement élaboré avec le client et réglées par règlements échelonnés ou selon la livraison. Le processus de demande de règlements progressifs est utilisé pour créer une facture basée sur le formulaire SF1443 standard spécifique aux Etats-Unis.

Remarque

- Ce processus ne peut être utilisé que si le paramètre requis est coché.
- Les règlements progressifs ne s'appliquent qu'aux contrats forfaitaires.
- La retenue de garantie n'est pas applicable aux demandes de règlements progressifs.
- Les demandes de règlements progressifs ne sont pas incluses dans l'analyse du revenu.

Pour paramétrer les données de demandes de règlements progressifs, vous devez :

Etape 1:

Affectez le code revenu dans la session Paramètres du projet (tppdm0100s000).

Etape 2:

Cochez la case **Demandes de règlements progressifs** dans la session Paramètres de contrat (tpctm0100m000).

Etape 3:

Cochez la case **PME** pour vérifier que l'entité commerciale est une petite entreprise et pour imprimer la valeur sur le formulaire standard 1443. La case n'est active que si la case **Demandes de règlements progressifs** est cochée.

Demande de règlements progressifs

Vous pouvez définir les informations de demandes de règlements progressifs sur l'onglet **Demandes de règlements progressifs** dans la session Contrat (tpctm1600m000):

Etape 1:

Spécifiez le contrat.

Etape 2:

Cochez la case **Règlement progressif** pour créer les demandes de règlements progressifs pour le contrat.

Etape 3:

Spécifiez le pourcentage de règlements progressifs. Pourcentage de coût pour un contrat à facturer. Les pourcentages de règlements progressifs sont généralement compris entre 75 et 80 %.

Etape 4:

Spécifiez le pourcentage de liquidation progressive utilisé pour calculer le montant à régler des factures de règlements progressifs.

Etape 5:

Spécifiez le mode de facturation.

Etape 6:

Spécifiez les conditions de règlement.

Etape 7:

Cochez la case **Etat des coûts facturables** pour imprimer un état additionnel lors de la création de la facture.

Etape 8:

Créez une ou des ligne(s) de contrat. Voir : *Configuration des données de ligne de contrat (p. 16)* Infor LN répercute par défaut les données de règlement progressif définies pour le contrat sur l'onglet **Demandes de règlements progressifs**.

Remarque

- Les champs **% de règlement progressif**, **% de liq. progressive**, **Mode de facturation**, **Conditions de règlement** et **Etat des coûts facturables** sont activés uniquement si la case

Paiement progressif est cochée sur l'onglet **Demandes de règlements progressifs**, dans la session Contrat (tpctm1600m000).

- Infor LN permet deux types de factures sur une ligne de contrat : Les factures par règlements progressifs et les factures par règlement échelonné ou selon la livraison. Une condition de règlement additionnelle est ajoutée pour différencier entre les factures à règlement échelonné ou à effectuer lors de la livraison, et les factures à paiement progressif.

Création d'une demande de règlement progressif

Pour créer une demande de règlement progressif, vous devez suivre ce processus et utiliser le mode de facturation pertinent et les conditions de règlement spécifiées pour la ligne de contrat.

Etape 1:

Dans la session Transactions régie à facturer (tppin2100m000), sélectionnez la ligne de contrat. Ou bien, sélectionnez l'option **Détails coûts facturables** dans la session Contrat 360 (tpctm1300m000) pour créer les coûts unitaires pour le contrat.

Dans le menu Référence, cliquez sur **Créer coût facturable agrégé** pour ouvrir la session Création de coût facturable agrégé (tppin1200m000).

Etape 2:

Dans la session Création de coût facturable agrégé (tppin1200m000), cliquez sur Créer pour créer des lignes de coût facturables.

Etape 3:

Dans la session Transactions régie à facturer (tppin2100m000):

- Sélectionnez la ligne de coût facturable pour le contrat
- Dans le menu Référence, cliquez sur **Lignes de coûts contrat facturable**. La session Lignes de coûts contrat facturable (tppin1100m000) s'ouvre.

Etape 4:

Dans la session Lignes de coûts contrat facturable (tppin1100m000), sélectionnez la ligne de coût facturable pour le contrat.

- Dans le menu Référence, cliquez sur **Créer demandes règlements progressifs**. La session Création demandes règlements progressifs (tppin0270m000) s'ouvre. Infor LN renseigne par défaut les données de demandes de règlements progressifs depuis la session Contrat (tpctm1600m000)/ Lignes de contrat (tpctm1110m000).

Etape 5:

Dans la session Création demandes règlements progressifs (tppin0270m000), spécifiez les informations requises et cliquez sur **Créer**. Infor LN crée les demandes de règlements progressifs.

Etape 6:

Dans la session Demandes de règlements progressifs (tppin0170m000):

- Approuvez / Désapprouvez des demandes de règlements progressifs
- Transférez les demandes de règlements progressifs vers la facturation

Remarque

- Vous pouvez passer en revue les données de demandes de règlements progressifs depuis la session Demandes de règlements progressifs (tppin0170m000).
- Vous pouvez passer en revue les données de demandes de règlements progressifs réglées depuis la session Demandes de règlements progressifs réglées (tppin0571m000).

Facturation

Vous devez saisir le mode de facturation pertinent et les conditions de règlement spécifiées pour la ligne de contrat. La facturation peut différer selon :

- Factures par règlements progressifs réglées à des intervalles préalablement établis, selon l'avancement du contrat.
- Factures par règlements progressifs y compris les paiements avancés.
- Factures par règlements progressifs réglées par factures échelonnées ou selon la livraison.

Remarque

- Lorsque des demandes de règlements progressifs sont réglées par des règlements échelonnés ou livrables, une entrée contrepassee est générée dans Finances.
- Infor LN enregistre les revenus pour les demandes utilisant le revenu de type **Demande de règlement progressif**, dans la session Transactions de revenus (tpppc3505m000).
- Lorsque vous générez les soldes pour les résultats intermédiaires, les demandes de règlements progressifs sont incluses pour le calcul du montant Client facturé.
- Infor LN permet également à l'utilisateur d'imprimer une facture spécifique aux Etats-Unis, Formulaire standard 1443 (SF1443) demande de règlements progressifs de la part de l'entrepreneur. La fonction Infor Operational Reporting est nécessaire pour imprimer ces deux formulaires standard. Le formulaire SF 1443 doit également spécifier le montant d'avance non réglé.
- Les demandes de règlements progressifs sont imputées à l'aide des analyses existantes de revenu / revenu projet type document d'intégration.

Chapitre 8

Traitement des factures de contrat

8

Les factures de contrat, c'est-à-dire les coûts associés au contrat, sont traitées dans Facturation. Infor LN, ces types de facturation sont pris en charge :

- Règlement échelonné
- Facturation selon la livraison
- Facturation proportionnelle
- Régie
- Taux unitaire
- Avenant

Facturation par règlements échelonnés

Utilisez la facturation à règlements échelonnés pour générer et contrôler les spécifications de règlements échelonnés et de facture proportionnelle. Les règlements échelonnés sont des montants partiels à payer, que vous envoyez à intervalles réguliers. Par exemple, si vous acceptez d'envoyer deux factures, une facture est envoyée pendant le projet et l'autre à la fin du projet.

Dans la session Contrat (tpctm1600m000), onglet **Facturation**,

1. Définissez le **Type de facture**.
2. Définissez le **Type de contrat** sur **Prix fixe**.
3. Définissez le **Type règle échelonné** sur **Montant, Pourcentage, ou Points**

Utilisation d'avances fournisseurs

Les demandes d'avance fournisseur sont des montants demandés au tiers avant ou après le début du projet. Vous pouvez utiliser ces montants par exemple pour acheter des matières pour le projet.

Des avances fournisseur peuvent être faites pour tous les types de facture. L'avance doit être liée à l'une des lignes de contrat. Vous pouvez lier une avance à un élément ou à une activité. Si le type de

facture d'un projet est **Règlement échelonné**, vous pouvez également lier l'avance au règlement échelonné. Vous pouvez utiliser ce règlement échelonné pour régler l'avance. Si l'avance n'est pas liée à un règlement échelonné, vous pouvez payer l'avance via la facture suivante, ou définissez un pourcentage de liquidation sur la ligne de contrat.

Pour gérer une avance, vous devez sélectionner un code Revenu dans la session Revenus standard (tppdm0515m000). Les avances fournisseurs sont transférées dans Facturation par l'application.

Imputation des avances fournisseur :

- Lorsque vous imputez un enregistrement de demande d'avance fournisseur, LN crée un enregistrement de revenu.
- Lorsque l'avance est imprimée et imputée dans Finances à l'aide de la session Préparation/Impression/Imputation des factures (cisli2200m000), le numéro de facture est spécifié dans les enregistrements d'avance et de revenu.
- L'enregistrement de revenu est transféré de Facturation des projets vers Facturation. L'application crée alors un enregistrement dans la session Transactions de revenus (tpppc3505m000).
- Cet enregistrement est imprimé à l'aide de la session Préparation/Impression/Imputation des factures (cisli2200m000) et imputé dans Finances avec la même session.

Remarque

Le numéro de facture est extrait par défaut de l'enregistrement de revenu.

LN vérifie s'il existe un enregistrement d'avance. Vous pouvez régler cette ligne d'avance avec une ligne normale. S'il existe une ligne d'avance, LN ajoute un enregistrement dans la table de revenus en guise de contre-imputation de cette avance.

Utilisation de la facturation proportionnelle

Facturation proportionnelle est un type de facture similaire au **Règlement échelonné**. Le montant du règlement échelonné dépend de l'avancement du projet et des taux de vente des éléments ou des activités. Les spécifications de facture proportionnelle consistent à facturer des montants de contrat partiels à intervalles convenus, par exemple, toutes les quatre semaines. Vous pouvez transférer ces données dans le module Facturation.

Le montant fixe des règlements échelonnés est égal au prix total du contrat. Si l'avancement est de 100%, vous pouvez facturer le montant total du contrat.

Pour utiliser la facturation proportionnelle :

Étape 1:

Dans la session Lignes de contrat (tpctm1110m000), définissez le type de facture :

1. Définissez le **Type de contrat** sur **Prix fixe**.

2. Définissez le **Type de facture** sur **Facturation proportionnelle**.

Etape 2:

Saisissez les données des éléments / activités dans les sessions Eléments (tptc1100m000) ou Prestations (tpps2100m000). Ces données permettent de définir la base des spécifications de règlement échelonné telles que l'unité de vente, la quantité de vente et le prix de vente pour la structure du projet (élément/activité). Le mode de tarification d'un élément ou d'une activité est le produit du prix de vente et de la quantité.

Etape 3:

Saisissez l'avancement des éléments dans la session Avancement réel de l'élément (tppc1550m000) ou l'avancement des activités dans la session Avancement réel de l'activité (tppc1560m000).

Etape 4:

Générez des règlements échelonnés en fonction des données de vente pour les éléments et les activités du projet et l'avancement enregistrés pour les éléments et les activités du projet à l'aide de la session Création des réglts échelonnés de factures proportionnelles (tppin1210m000). Évaluez les données du règlement échelonné générées. Pour évaluer les spécifications de règlement échelonné, utilisez la session Spécifications des factures proportionnelles (tppin1510m000).

Etape 5:

Transférez les données du projet vers Facturation à l'aide de la session Transfert de transactions vers la facturation (tppin4200m000).

Dans Facturation:

1. Confirmer les futures factures
2. Vérifier les en-têtes de facture.
3. Composer, imprimer et imputer les factures dans Comptes clients.

Les revenus associés sont simultanément traités dans Comptabilisation projet. Lorsque les revenus sont imputés, le numéro de facture apparaît sur la transaction.

Utilisation de la facturation régie

Vous pouvez gérer et contrôler la facturation des projets de régie et des avenants dans Projet. Les montants de facturation sont basés sur les coûts réels plus une majoration, ou sur le prix / taux de vente pour le produit ou le service fourni au client.

LN affiche les montants de facturation et les quantités, basés sur le travail passé, dans les lignes de contrat de type **Remboursement des coûts et Temps & matières**. Vous pouvez créer la facture d'un tiers uniquement lorsque les coûts réels sont encourus.

Pour utiliser la facturation régie :

Etape 1:

Dans les sessions Contrats (tpctm1100m000) et Lignes de contrat (tpctm1110m000), veillez à effectuer les opérations suivantes :

1. Définissez **Type de contrat** sur **Remboursement des coûts** ou **Temps & matières**,
2. Définissez le **Type de facture** sur **Régie**.
3. Spécifiez un projet lié à la ligne de contrat appropriée.
4. Enregistrez les coûts unitaires sur le projet. LN enregistre ensuite les coûts unitaires sur la ligne de contrat.

Etape 2:

Assignez les codes Revenu de la session Affecter aux codes Revenu (tppin0810m000).

Etape 3:

Enregistrez les coûts réels dans la session Vue générale écritures de coûts (tpppc2811m000). Les options sont les suivantes :

- Par élément/ activité
- Par type de coûts
- Par code Contrôle
- Par objet de coûts: Si vous définissez un élément avec la session Eléments (tpptc1100m000) ou une activité avec la session Prestations (tppss2100m000), utilisez la case à cocher **Contrôle des coûts** pour indiquer si vous souhaitez ou non enregistrer les coûts unitaires du projet pour l'élément ou l'activité. Si cette case n'est pas cochée, Projet cumule les coûts de l'élément avec ceux de l'élément parent.

Etape 4:

Confirmez les coûts unitaires dans la session Approbation des coûts (tpppc4811m000).

Etape 5:

Traitez les transactions dans la session Traitement des écritures (tpppc4802m000). Dans cette session, vous imputez les coûts unitaires confirmés dans l'historique du projet et dans Finances.

Remarque: Cela ne concerne que les coûts unitaires enregistrés dans un projet. LN approuve et traite les coûts unitaires qui ne font pas partie du projet.

Etape 6:

Définissez les transactions sur **A facturer** à l'aide de la session Transactions régie à facturer (tppin4810m000).

Etape 7:

Traitez les transactions dans Facturation à l'aide de la session Transfert de transactions vers la facturation (tppin4200m000).

Dans Facturation:

1. Confirmer les futures factures
2. Vérifier les en-têtes de facture.
3. Composer, imprimer et imputer les factures dans Comptes clients.

Les revenus associés sont extraits par défaut de Avancement du projet pour le traitement de la transaction.

Lancement des transactions en régie

Vous pouvez lancer des lignes de matières, de main-d'oeuvre, d'équipement, de sous-traitance et de coûts divers à l'aide des sessions de vue générale et des sessions de détail suivantes :

- Transactions de matières à facturer (tppin2100m100)
- Transactions de main-d'oeuvre à facturer (tppin2100m200)
- Transactions d'équipement à facturer (tppin2100m300)
- Transactions de sous-traitance à facturer (tppin2100m400)
- Transactions de coûts divers à facturer (tppin2100m500)
- Transactions coûts indirects à facturer (tppin2100m600)

Vous pouvez également utiliser la session Approbation de transactions pour la facturation (tppin4257m000) pour lancer globalement les lignes de coûts pour la facturation. Vous pouvez également imprimer une plage de lignes de régie dans la session Impression des transactions régie (tppin4457m000).

Vous pouvez facturer les avenants au contrat, portant par exemple sur les modifications du champ d'application du travail, les montants provisoires et les compensations des fluctuations de quantité/prix.

Coûts facturables

Dans Infor LN, vous pouvez créer et gérer des coûts facturables à l'aide de la session Lignes de coûts contrat facturable (tppin1100m000). Les lignes de coûts s'appuient sur les transactions de régie détaillées, agrégées à l'aide de la session Création de coût facturable agrégé (tppin1200m000). Les niveaux d'agrégation sont définis en fonction du mode de facturation spécifié pour la ligne de contrat.

En appliquant cette méthode, vous pouvez créer des factures qui tiennent compte des coûts spécifiques détaillés pouvant être combinés en une ligne de facture. Par exemple, si le client accepte que la Main d'oeuvre et les Matières soit un coût détaillé spécifié mais de totaliser tous les autres Coûts directs. La correspondance des niveaux d'agrégation peut alors être configurée dans le cadre du mode de facturation.

Utilisez la session Création de coût facturable agrégé (tppin1200m000) pour afficher un aperçu de la manière dont les données sont combinées sur la facture.

Le niveau agrégé peut être modifié et utilisé pour mettre à jour les lignes détaillées. Vous avez par exemple des lignes de facture d'équipement avec des taux variables. Au niveau agrégé, le taux de facturation est modifié et toutes les lignes détaillées seront mises à jour en conséquence.

Utilisation de la facturation au taux unitaire

La facturation au taux unitaire est basée sur le prix de vente d'un élément ou d'une activité. Le montant à facturer est égal au prix de vente multiplié par la quantité d'avancement physique.

Utilisation de la facturation au taux unitaire :

Etape 1:

Affectez les éléments ou les activités aux codes revenu de la session Affectation des éléments et activités aux codes Revenu (tppin0820m000).

Etape 2:

Sélectionnez le **Type de contrat** approprié et indiquez **Taux unitaire** dans le champ **Type de facture**, dans la session Lignes de contrat (tpctm1110m000).

Etape 3:

Définissez les éléments ou activités appropriés au projet avec le prix de vente à utiliser pour la facturation.

Etape 4:

Enregistrez l'avancement dans la session Avancement réel de l'élément (tpppc1550m000) ou Avancement réel de l'activité (tpppc1560m000).

Etape 5:

Transférez les données du projet avec la session Transfert de transactions vers la facturation (tppin4200m000).

Remarque: La session Lignes de facture à taux unitaire transférées (tppin0550m000) présente les lignes d'un projet, d'un élément et d'une activité spécifique, transférées avec succès.

Dans Facturation:

1. Confirmer les futures factures
2. Vérifier les en-têtes de facture.
3. Composer, imprimer et imputer les factures dans Comptes clients.

Les revenus associés sont simultanément traités dans Comptabilisation projet. Lorsque les revenus sont imputés, le numéro de facture apparaît sur la transaction.

Utilisation de la facturation selon la livraison

Les factures selon la livraison sont basées sur le montant des ventes des livrables du contrat. Les spécifications de ce type de facturation impliquent que le client est facturé en fonction de l'expédition ou de la livraison du service fourni.

Utilisation de la facturation selon la livraison :

Etape 1:

Dans l'onglet **Facturation** de la session Contrat (tpctm1600m000), indiquez le type de facture :

1. Définissez le **Type de contrat** sur **Prix fixe**.
2. Attribuez à **Type de facture** la valeur **Selon livraison**.

Etape 2:

Dans la session Livrables de contrat (tppdm7100m100), cliquez sur **Lancer les livrables dans Magasin** pour transférer les livrables vers le magasin et expédier les livrables via le module Magasin.

Etape 3:

Sélectionnez les lignes à facturer dans la session Facturation 360 (cisli3600m000).

Etape 4:

Traitez et imputez les factures.

Intégration de Projet (TP) avec Service (TS) pour les services après-vente

Intégration étendue entre les applications Projet et Service pour les services après-vente.

Lors de la vente ou de la livraison d'un produit, la vente d'un contrat de maintenance est également effectuée dans le cadre du service à valeur ajoutée. Dans Projet, le Service après-vente est lié au livrable du contrat pour les articles nécessitant une maintenance ou une réparation.

Lors de la vente du produit, vous pouvez :

- ajouter une garantie,
- générer un contrat de service (avec un plan de maintenance préventive).

Affichage et utilisation des données de service après-vente

Vous pouvez afficher les articles pour lesquels le **Service après-vente** est activé dans les sessions suivantes :

- Lignes de contrat (tpctm1110m000)
- Livrables de contrat (tppdm7100m100)
- Programme des livrables de contrat (tppdm7100m200)
- Reliquats (tppdm7100m300)
- Suivi des livrables de contrats (tppdm7100m400)
- Expéditions projet (tppin0160m000)

Données de base

Le service après-vente n'est activé pour le livrable de contrat que si les conditions suivantes sont réunies :

- La case **Intégration service supplémentaire** de la session Paramètres de contrat (tpctm0100m000) est cochée pour la ligne de contrat à laquelle ce livrable de contrat est lié.
- La case **Transfert vers Service après livraison** est cochée pour l'article dans la session Articles - Service (tsmdm2100m000).
- La case **Programme de livraison présent** doit être désélectionnée dans la session Livrables de contrat (tpdm7100m100).
- La case **Contient des matières fournies par le client** de la session Livrables de contrat (tpdm7100m100) est désélectionnée.

Selon les paramètres définis, les actions de service après-vente s'exécutent une fois les lignes de service après-vente traitées dans Service.

Traitement des lignes de service après-vente dans Service

Etape 1:

Créez un livrable dans la session Contrat (tpctm1600m000).

Etape 2:

Sélectionnez l'option **Service après-vente** du menu Références de la session Contrat (tpctm1600m000) pour le livrable lié à la ligne de contrat. Une ligne de service après-vente est générée dans la session Service après-vente (tstdm5600m000) pour le livrable, avec le statut **A livrer**.

Etape 3:

Dans la session Livrables de contrat (tpdm7100m100):

- Cliquez sur **Activer**.
- Cliquez sur **Lancer**. LN:
- Vérifiez l'état de la case **Service après-vente - Non traités**. LN coche cette case, indiquant qu'il existe une ligne de service après-vente dont le statut est **Livré** pour le livrable du contrat.
- Vérifiez le statut du livrable de contrat. LN fait passer le statut à **Livré**.

Etape 4:

Cochez l'option **Après-vente** du menu Références dans la session Livrables de contrat (tpdm7100m100). La session Lignes de service après-vente (tstdm5101m000) s'ouvre.

Etape 5:

Cliquez sur **Traiter** dans la session Lignes de service après-vente (tstdm5101m000). La session Traitement lignes de service après-vente (tstdm2250m000) s'ouvre.

Etape 6:

Cliquez sur **Traiter** dans la session Traitement lignes de service après-vente (tstdm2250m000). Une ligne de service après-vente est générée dans la session Service après-vente (tstdm5600m000) pour le livrable, avec le statut **Traité**.

*Le traitement des lignes de service après-vente peut être automatisé en cochant la case **Traiter service après-vente** de l'onglet **Expédition** dans la session Livrables de contrat (tppdm7100m100). LN traite la ligne de service après-vente liée au livrable de contrat lorsque l'expédition de ce dernier est confirmée.*

Etape 7:

Vérifiez les données de service après-vente qui sont générées pour le livrable de contrat dans l'onglet **Résultat** de la session Lignes de service après-vente (tstdm5101m000).

Copie d'une structure de projet vers Service

La structure d'activités ou la structure d'éléments du projet ainsi que les articles matières réels consommés liés au projet sont copiés dans Service, structure d'arborescence physique. La procédure permet d'identifier les éléments du projet nécessitant des services et de la maintenance. Les données réelles (d'historique) des articles consommés liés au projet sont prises en compte pour cette intégration Projet-Service.

Remarque

Dans Service, le processus de copie est géré au moyen de la session Copie de la structure de la décomposition du projet (tscfg2210m200).

Copie des articles de matières réellement consommés

Les articles matières réels consommés stockés dans l'historique des coûts Projet sont copiés. Si l'article est marqué comme « sérialisé », un numéro de série est généré, sur la base d'un masque prédéfini. Si la génération du numéro de série échoue, une erreur est signalée. Il est possible de générer un numéro de série factice ou final pour l'article matière. Vous pouvez ensuite remplacer le numéro de série factice par le numéro final. Pour les éléments et les activités, le numéro généré est considéré comme numéro de série final.

Vous pouvez uniquement copier :

- Articles matières réels consommés stockés dans l'historique des coûts Projet.
- Articles matières réels consommés pour lesquels des données d'article Service sont définies.

Vous ne pouvez pas copier :

- Consommables, comme l'huile, utilisés pour un projet.
- Articles matières réels consommés pour lesquels des données d'article Service ne sont pas définies.

Copie de la structure d'activité

La structure d'activité, telle qu'elle apparaît dans la session Prestations (tpps2100m000), est utilisée comme entrée pour la structure d'arborescence physique. LN crée un article sérialisé pour chaque activité. L'activité mère est utilisée comme article sérialisé supérieur dans la hiérarchie d'arborescences physiques.

Copie de la structure de l'élément

La structure d'éléments, telle qu'elle apparaît dans la session Structure budgétaire des éléments (tpptc1509m000), est utilisée comme entrée pour l'arborescence physique. LN crée un article sérialisé pour chaque élément. L'élément maître est utilisé comme article sérialisé supérieur dans la hiérarchie d'arborescences physiques.

Si la structure d'éléments / d'activités du projet subit des modifications et que la procédure de copie doit être répétée, la structure d'arborescence physique existante dans Service n'est pas remplacée. La nouvelle structure est ajoutée aux enregistrements existants.